



**RAPPORT ANNUEL 2024**  
**APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Au 03 janvier 2025



## 1. PRÉAMBULE

Une politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 21 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2. du Code municipal du Québec (ci-après appelé C.M.).

L'article 938.1.2. du C.M. a été remplacé le 1er janvier 2018 par le Gouvernement du Québec afin que toutes les municipalités adoptent un Règlement sur la gestion contractuelle ou que la politique en vigueur soit réputée être un tel Règlement.

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, au moins une fois l'an, la Municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de ce règlement.

## 2. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La Municipalité a refondu son Règlement de gestion contractuelle afin d'y ajouter des mesures qui favorisent les biens et services québécois ainsi que les entreprises ayant un établissement au Québec, pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 25 juin 2024, en regard du contexte de pandémie actuel. Ces mesures sont telles que décrites et introduites par le PL 67, entré en vigueur le 25 mars 2021.

Le Règlement de gestion contractuelle a de nouveau été modifié en 2023 afin de permettre l'attribution de gré à gré, selon certaines exceptions, pour tout contrat pour l'exécution de travaux de construction, d'approvisionnement, de fourniture de services, de services professionnels à exercice exclusif ou d'assurance qui comporte une dépense d'au moins 50 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public.

Des mesures encadrant la modification d'un contrat ont également été ajoutées afin de permettre une saine gestion des deniers publics et un meilleur contrôle des éléments pouvant justifier la modification d'un contrat.

Ces modifications sont entrées en vigueur le 17 juillet 2023.

## 3. ADJUDICATION DES CONTRATS

La Municipalité peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré avec ou sans mise en concurrence, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SEAO).

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, la Municipalité tient compte de la nature du contrat qu'elle souhaite conclure, l'estimation de la dépense, les délais d'exécution, les fournisseurs locaux susceptibles de satisfaire aux exigences du contrat, ainsi que les dispositions législatives et réglementaires applicables.

La Municipalité déploie tous les efforts nécessaires pour favoriser une plus grande participation au marché des contrats municipaux.

Comme requis par la Loi, la Municipalité tient à jour sur le site du SEAO, la liste de contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$



Également, comme requis par la Loi, la Municipalité publie une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Vous pouvez consulter ces listes sur le site Internet de la Municipalité à <https://www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/budgets-et-finances/>

### 3.1 SOMMAIRE DES CONTRATS OCTROYÉS DONT LE MONTANT EST SUPÉRIEUR À 25 000 \$ (AVANT TOUTES TAXES)

Nature du contrat	Appels d'offres publics		Appels d'offres sur invitation ou gré à gré		Total	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Approvisionnement (biens)	2	897 000.00 \$	2	128 117.00 \$	4	1 025 117.00 \$
Services professionnels	2	1 468 500.00 \$	1	28 080.00 \$	3	1 496 580.00 \$
Service de nature technique			1	30 000.00 \$	1	30 000.00 \$
Travaux de construction	2	516 407.09 \$			2	516 407.09 \$

#### 3.1.1 REGROUPEMENTS D'ACHATS (AVANT TOUTES TAXES)

La Municipalité a mandaté l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et a participé à un regroupement d'organismes pour certains contrats, notamment :

- AXE 125\_Matières résiduelles
- UMQ AP-2024 Abat-poussière (2 renouvellements)
- UMQ CHI-20242025 Produits chimiques (alun)
- UMQ CS-20242025 Sel déglçage
- FQM Octroi fournitures lumineuses DEL-emprises municipales
- FQM Octroi fournitures lumineuses DEL-emprises MTQ
- UMQ BAC-2024 Achat de bacs

Nature du contrat	Appels d'offres par regroupement d'organismes		Total	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Approvisionnement (biens)	3	102 959.03 \$	3	102 959.03 \$
Services professionnels				- \$
Service de nature technique	4	1 034 569.49 \$	4	1 034 569.49 \$
Travaux de construction				- \$



### 3.2 OCTROIS EXCEPTIONNELS

L'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., C. c- 47.1) accorde à toute municipalité locale le pouvoir discrétionnaire d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains.

Afin d'établir des mesures d'encadrement pour l'application de cet article, la Municipalité s'est dotée du Règlement visant à édicter les modalités concernant la prise en charge, par la municipalité, de l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance, lequel détermine également les modalités de paiement de ces services par les propriétaires.

À cet effet, la Municipalité a octroyé deux contrats de déneigement dont le montant est supérieur à 25 000\$ avant toutes taxes au cours de l'année budgétaire 2023, mais s'étalant sur plus d'une saison hivernale. Toutefois, ces contrats ne sont pas comptabilisés dans le sommaire présenté puisqu'ils n'impactent pas le budget d'opération de la Municipalité, faisant l'objet de l'imposition d'une compensation exigée et prélevée annuellement en même temps que la taxe foncière et répartie également sur chaque unité d'évaluation avec frontage sur ces voie privée ou sur une voie desservie par celles-ci.

Il s'agit des contrats suivants :

- Entretien de chemins (Art. 70) Rivière Noire Saisons 23-24 et 24-25.  
Valeur : 51 000.00 \$
- Entretien de chemins (Art. 70) Lac Léon pour 3 ans  
Valeur : 37 350.00 \$

La Municipalité a procédé au remplacement d'une camionnette en vertu de l'article 5.2 du Règlement 23-1165 sur la gestion contractuelle permettant d'attribuer de gré à gré tout contrat d'approvisionnement qui comporte une dépense d'au moins 50 000\$, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public lorsque les circonstances entourant l'attribution du contrat permettent de conclure celui-ci à des conditions particulièrement avantageuses pour la Municipalité et qu'une mise en concurrence ne servirait pas l'intérêt public municipal. Afin de s'assurer d'obtenir le meilleur prix, la demande a été envoyée à seize concessionnaires différents et six d'entre eux ont répondu.

### 4. FORMATION ET MESURES D'APPLICATION

Les cadres de la Municipalité ont participé à une formation portant sur la gestion contractuelle offerte par l'ADMQ, visant entre autres, la définition des besoins, l'analyse du marché et l'estimation des coûts, les stratégies contractuelles, la connaissance du cadre légal, la constitution d'un comité de sélection, la publication des appels d'offres, l'ouverture, l'analyse et l'adjudication de contrats, la gestion de contrats de gré à gré, les rencontres de démarrages et le suivi de contrat lors de leur exécution.



**5. PLAINTES**

En 2024, aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

**6. SANCTIONS**

En 2024, aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

**Mickaël Tuilier**

Directeur général et greffier-trésorier

*Déposé à la séance du conseil municipal le **21 janvier 2025***



Objet du contrat	TYPE	Type de contrat	Dépense totale prévue avant taxes	Taxes incluses	Fournisseur retenu
Sonorisation et éclairage un été tout en culture 2024	AOI	Service de nature technique	50 900.00 \$	58 522.28 \$	Quebec Son Énergie Inc.
TP-92 Marquage de chaussée	AOI	Service de nature technique	43 794.00 \$	50 352.15 \$	Lignes-Fit Inc.
TP-93 Réserve de sable hiver 2024-2025	AOI	Approvisionnement (biens)	87 109.19 \$	100 153.79 \$	Excavation M.A. St-Georges Inc.
TP-100 Acquisition et installation Dek hockey	AOI	Approvisionnement (biens)	58 990.72 \$	67 824.58 \$	Permafib inc.
ENV-111 Collecte et levées écocentre	AOP	Service de nature technique	957 846.25 \$	1 101 283.73 \$	EBI Environnement Inc.
STI-91 Réservoirs carburant	AOP	Approvisionnement (biens)	1 055 799.00 \$	1 213 904.90 \$	Mazout G. Bélanger Inc.
STI-94 Remplacement ponceau ch. Pimbina	AOP	Travaux de construction	50 655.75 \$	58 241.45 \$	Monco Construction inc
STI-97 Serv. profs nouvelle usine eau	AOP	Services professionnels	1 168 600.00 \$	1 343 597.85 \$	WSP Canada Inc.



STI-99 Conception et construction skatepark	AOP	Services professionnels	299 900.00 \$	344 810.03 \$	Papillon skateparks
STI-107 Fondations dek hockey	AOP	Travaux de construction	205 410.00 \$	236 170.15 \$	Entreprises Généreux
STI-108 Réfection réseau pluvial et fondations granulaires Parc Desormeaux	AOP	Travaux de construction	243 737.28 \$	280 236.94 \$	Excapro Excavation inc.
TP-95 Camion 10 roues	AOP	Approvisionnement (biens)	455 000.00 \$	523 136.25 \$	Équipements Pro-Fit inc.
AXE 125_Matières résiduelles	AOP	Service de nature technique	803 610.00 \$	923 950.60 \$	
2024-DDP-TP-113 Location de bouteur avec opérateur	DDP	Service de nature technique	30 000.00 \$	34 492.50 \$	Excavation Beauséjour Inc.
2024-DDP-TP-109 Fourniture et installation 60 compteurs d'eau résidentiels	DDP	Approvisionnement (biens)	64 530.00 \$	74 193.37 \$	Plomberie Lecomte Inc.
Ford F150	DDP	Approvisionnement (biens)	63 587.00 \$	73 109.15 \$	Alliance Ford Ste-Agathe
UMQ AP-2024 Abat-poussière (2 renouvellements)	AOP	Service de nature technique	75 184.20 \$	86 443.03 \$	Les Entreprises Bourget Inc.
UMQ CHI-20242025 Produits chimiques (alun)	AOP	Approvisionnement (biens)	17 551.51 \$	20 179.85 \$	Produits chimiques Chemtrade Canada Ltée
UMQ CS-20242025 Sel déglacage	AOP	Approvisionnement (biens)	50 755.00 \$	58 355.56 \$	Sel Frigon Inc.



STI-98 Mandat services prof.- reconstruction pluvial Parc Desormeaux	DDP	Services professionnels	28 080.00 \$	32 284.98 \$	FNX-Innov
FQM Octroi fournitures lumineuses DEL-emprises municipales	AOP	Service de nature technique	124 261.19 \$	142 869.30 \$	Énergère
FQM Octroi fournitures lumineuses DEL-emprises MTQ	AOP	Service de nature technique	31 514.10 \$	36 233.34 \$	Énergère
2023-AOP-TP-85 Camion 6 roues avec équipements de déneigement et réservoir	AOP	Approvisionnement (biens)	442 000.00 \$	508 189.50 \$	Globocam (Montréal) Inc.
UMQ BAC-2024 Achat de bacs	AOP	Approvisionnement (biens)	34 652.52 \$	39 841.73 \$	IPL INNOVATIVES PACKAGING LEADERS